

## Communiqué du Président de la CMCAS Information Importante – Mesures sanitaires Covid 19

Limoges, le 6 septembre 2021

Chers collègues,

Conformément aux nouvelles directives gouvernementales, nous pouvons reprendre nos activités en respectant les règles en vigueur en lien avec l'activité pratiquée. Ces dernières décisions nous obligent à mettre en place le contrôle du pass sanitaire,

Nous demandons donc aux participants des activités qui nécessitent le pass sanitaire d'en être munis lorsqu'ils les pratiquent, voir liste ci-dessous :

➤ Les activités sportives, culturelles et de loisirs nécessitant le pass sanitaire :

- Musculation (maximum 4 personnes dans la salle), des contrôles aléatoires seront effectués par la CMCAS.
- Badminton
- Futsal
- Gym volontaire
- Gym Energétique
- Plongée sous-marine
- Qi Gong
- La Gastronomie
- L'Œnologie
- Pétanque
- Arts Créatifs
- Informatique
- Bibliothèque
- Peinture
- Ball Trap – Chasse
- Sortie à la journée, fête de la CMCAS

Merci de bien vouloir présenter le pass sanitaire en début de séance à votre responsable de section ou de commission (ou un bénéficiaire le représentant) afin d'effectuer le contrôle.

Pour rappel, le pass sanitaire se compose aujourd'hui de l'un des justificatifs suivants, au choix :

- Test PCR négatif de moins de 72h ;
- Test antigénique négatif de moins de 48h ;
- Autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé ;
- Justificatif de statut vaccinal ;
- Certificat de rétablissement de moins de 6 mois et de plus de 11 jours.

Ce contrôle peut être fait via l'application vérif anti covid (smartphone) ou par la présentation contrôle visuel de l'attestation (smartphone ou papier) d'un des justificatifs ci-dessus.

Ces mesures sont applicables à partir du 6 septembre.

➤ Les activités ne nécessitant pas le pass sanitaire :

- Randonnée pédestre (sans autre activité).
- Randonnée moto (sans autre activité).
- La pêche.

Concernant les réservations du Génétie et du gîte d'Auphelle à titre individuel, la responsabilité est du ressort de l'organisateur.

Les règles concernant les mesures barrières sont toujours à respecter et à faire respecter. Nous maintenons les vestiaires du gymnase fermés.

**Pour rappel : la CMCAS a décidé de diviser la cotisation annuelle en deux pour toutes les activités qui reprennent à partir du 9 Juin 2021 et en septembre.**

Vous pouvez également joindre la CMCAS :

- **Par téléphone au 05 55 48 44 48 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30**
- **Par courriel : [cmcas-215.accueil@asmeg.org](mailto:cmcas-215.accueil@asmeg.org)**

L'accueil de la CMCAS sera exceptionnellement fermé les :

- Les 10 et 17 septembre 2021

Nous devons rester vigilants face aux attaques du gouvernement et à la remise en cause de l'ensemble des services publics et de notre modèle social (démantèlements d'EDF et d'ENGIE, retraites, Sécurité Sociale...).

A bientôt, dans les activités sociales !

Le président de la CMCAS



Patrick Stoop